

J.-Y. RÉGUER
Assureur Conseil



Zone Commerciale de Taden
Route de Dinard
22100 Dinan
Tél. 02 96 39 25 25
Fax 02 96 39 58 58
E-mail : agence.reguer@axa.fr

Déclaration de sinistre Contrat de la licence CNEAC n° 3372100804

Propriétaire du chien

Nom : Prénom :
Adresse :
.....
n° de la licence :
Nom du chien :

Que s'est-il passé ?

.....
.....
.....
.....
.....

Victime

Nom : Prénom :
Adresse
.....

Signatures

Il est impératif de joindre à la déclaration de sinistre :

- la photocopie de la licence et de l'attestation d'assurance
- le nom et l'adresse des témoins de l'accident (2 ou 3 maximum)
- les justificatifs des préjudices corporels (certificat médical, arrêt de travail...)
- les justificatifs des préjudices matériels (facture de remplacement, facture d'achat initial...)
- les justificatifs des préjudices du chien (copie du rapport du juge, certificat vétérinaire, factures...)

La puissance d'un grand groupe, la compétence de spécialistes